

## Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2008

Conseillers présents : 29

Séance ouverte à 20 h 30.

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

David Minard, candidat, est nommé à l'unanimité.

### **2) Création de huit commissions permanentes**

Sur proposition du Maire, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, crée 8 commissions permanentes, à savoir :

- 1) Finances et affaires économiques
- 2) Insertion – emploi - formation
- 3) Voirie – bâtiments communaux – réseaux
- 4) Affaires sociales et scolaires – service aux personnes – politique en faveur des handicapés
- 5) Environnement – urbanisme – eau potable – STEP - énergies
- 6) Jeunesse – logement
- 7) Anciens combattants – 3<sup>e</sup> âge – Maisons fleuries et illuminées
- 8) Associations – sports – tourisme – jumelage

### **3) Composition des 8 commissions permanentes**

Sur proposition du Maire, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

considérant qu'il y a lieu de respecter la proportionnelle, les 8 commissions se composent des membres suivants :

#### **1) Finances et affaires économiques**

Jean Marié, Chantal Hébert, Paul Balny, Patricia Fournier, Christian Wyttyneck, Jacqueline Ricquer, Francis Canicio, Christophe Hertout, Bernadette Péchon, David Minard, Michèle Dobel, Jean Heintz, Vincent Sammiez.

#### **2) Insertion – emploi - formation**

Chantal Hébert, Olivier Deparis, Soizick Molinier, Murielle Fée, David Minard, Dany Ysebaert, Michèle Dobel, Micheline Roger, Josiane Bailly, Christian Wyttyneck, Bertrand Garret, Jean Heintz.

#### **3) Voirie – bâtiments communaux – réseaux**

Paul Balny, Wilfried Larcher, Jean Louis Demolliens, Bernadette Péchon, Michèle Dobel, Christophe Hertout, Josiane Bailly, Francis Canicio, Jean Marié, Christian Wyttyneck, Patricia Fournier, Philippe Baute, Bertrand Garret, Vincent Sammiez.

#### **4) Affaires sociales et scolaires – service aux personnes – politique en faveur des handicapés**

Patricia Fournier, Janick Patte, Murielle Fée, Dany Ysebaert, Jacqueline Ricquer, David Minard, Soizick Molinier, Micheline Roger, Josiane Bailly, Francis Canicio, Christophe Triplet, Alexandre Pédrinas, Marie Pierre Mercier, Isabelle Durieux.

#### **5) Environnement – urbanisme – eau potable – STEP - énergies**

Christian Wyttyncq, Patricia Fournier, Bernadette Péchon, Christophe Triplet, Philippe Baute, Jean Louis Demolliens, Jacqueline Ricquer, Micheline Roger, Wilfried Larcher, Janick Patte, Paul Balny, Francis Canicio, Vincent Sammiez, Jean Heintz.

#### **6) Jeunesse – logement**

Jacqueline Ricquer, Alexandre Pédrinas, Micheline Roger, Olivier Deparis, Jean Marié, Dany Ysebaert, Soizick Molinier, Murielle Fée, David Minard, Patricia Fournier, Isabelle Durieux, Marie Pierre Mercier.

#### **7) Anciens combattants – 3<sup>o</sup>age – Maisons fleuries et illuminées**

Jean Marié, Dany Ysebaert, Micheline Roger, Michèle Dobel, Jacqueline Ricquer, Josiane Bailly, Bernadette Péchon, Paul Balny, Murielle Fée, Isabelle Durieux, Marie Pierre Mercier.

#### **8) Associations – sports – tourisme – jumelage**

Francis Canicio, Christophe Hertout, Jean Marié, Christophe Triplet, Olivier Deparis, Josiane Bailly, Jean Louis Demolliens, Bernadette Péchon, Chantal Hébert, Micheline Roger, Philippe Baute, Bertrand Garret, Vincent Sammiez.

#### **4) Commission d'Appel d'Offres**

En application de l'article 279 du Code des Marchés Publics et de l'article 34 de la loi d'orientation n°92125 du 6 février 1992, la Commission d'Appel d'Offres pour les communes de plus de 3 500 habitants, est composée du Maire Président (ou de son représentant), de 5 membres du Conseil élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste (5 titulaires + 5 suppléants).

Sont proposés :

- 4 sièges pour la liste « Agir pour réussir à Montdidier »,
- 1 siège pour la liste « Montdidier en Mouvement ».

#### **Titulaires**

Jacqueline Ricquer  
Alexandre Pédrinas  
Francis Canicio  
Paul Balny  
Vincent Sammiez

#### **Suppléants**

Christian Wyttyncq  
Jean Marié  
Micheline Roger  
Chantal Hébert  
Bertrand Garret

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

sont proclamés élus, à l'unanimité, pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

#### **Titulaires**

Jacqueline Ricquer  
Alexandre Pédrinas  
Francis Canicio  
Paul Balny  
Vincent Sammiez

#### **Suppléants**

Christian Wyttyncq  
Jean Marié  
Micheline Roger  
Chantal Hébert  
Bertrand Garret

## **5) Désignation des délégués titulaires et suppléants au Conseil de la Communautés de Communes du canton de Montdidier**

Madame le Maire :

Les statuts de la Communauté de Communes du canton de Montdidier prévoient pour la commune de Montdidier l'attribution de 14 sièges de membres titulaires et 14 de suppléants.

Sont attribués :

- 14 sièges de titulaires à la liste « Agir pour réussir à Montdidier »,
- 10 sièges de suppléants à la liste « Agir pour réussir à Montdidier »,
- 4 sièges de suppléants à la liste « Montdidier en Mouvement ».

Les candidats sont :

### **Titulaires**

Christophe Hertout  
Catherine Le Tyrant  
Christophe Triplet  
Christian Wyttyncq  
David Minard  
Philippe Baute  
Jacqueline Ricquer  
Patricia Fournier  
Bernadette Péchon  
Wilfried Larcher  
Jean Marié  
Murielle Fée  
Josiane Bailly  
Chantal Hébert

### **Suppléants**

Olivier Deparis  
Soizick Molinier  
Bertrand Garret  
Michèle Dobel  
Dany Ysebaert  
Jean Louis Demolliens  
Vincent Sammiez  
Jean Heintz  
Janick Patte  
Micheline Roger  
Marie Pierre Mercier  
Paul Balny  
Alexandre Pédrinas  
Francis Canicio

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

sont proclamés élus, à l'unanimité :

### **Titulaires**

Christophe Hertout  
Catherine Le Tyrant  
Christophe Triplet  
Christian Wyttyncq  
David Minard  
Philippe Baute  
Jacqueline Ricquer  
Patricia Fournier  
Bernadette Péchon  
Wilfried Larcher  
Jean Marié  
Murielle Fée  
Josiane Bailly  
Chantal Hébert

### **Suppléants**

Olivier Deparis  
Soizick Molinier  
Bertrand Garret  
Michèle Dobel  
Dany Ysebaert  
Jean Louis Demolliens  
Vincent Sammiez  
Jean Heintz  
Janick Patte  
Micheline Roger  
Marie Pierre Mercier  
Paul Balny  
Alexandre Pédrinas  
Francis Canicio

## **6) Régie Communale de Montdidier - Désignation des administrateurs**

*M. Garret : Dans le cadre des différentes désignations aux divers conseils d'administration nous ne serons pas représentés ?*

*Mme le Maire : non, vous n'êtes pas représentés.*

*M. Garret : Pourquoi ?*

*Mme Le Maire : Parce que nous étions déjà membres au sein de ces conseils d'administration et que l'ensemble des élus souhaitent y rester.*

*M. Garret : Est-ce une réponse ?*

*Mme Le Maire : Oui. Nous avons gagné, nous avons nommé nos titulaires. Il y a des tas de communes, Monsieur, où il n'y a même pas parfois de suppléant.*

*M. Garret : Je voulais l'entendre.*

*Mme Le Maire : Voilà, vous l'avez entendu.*

En application du chapitre 2.2 article 8 des statuts de la Régie Communale de Montdidier et de l'art R 2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil d'Administration sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Après avoir voté à main levée à la demande de l'assemblée,

le conseil à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), désigne les membres du Conseil d'Administration comme suit :

- 4 élus municipaux :
  - Catherine Le Tyrant, Maire,
  - Jean Marié, Adjoint au Maire,
  - Christian Wyttyncq, Adjoint au Maire,
  - Paul Balny, Adjoint au Maire,
  
- 1 personne ayant acquis une compétence pouvant résulter de l'expérience des affaires ou de la profession exercée :
  - Jean-Claude Scombart
  
- 2 personnes désignées parmi les usagers de la Régie Communale de Montdidier :
  - Daniel Manier,
  - Pierre Evrard.

## **7) Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, en application du décret n°95 562 du 6 mai 1995 et notamment l'article 7,

le Conseil,

- fixe le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 12, le Maire étant Président de droit,

Madame le Maire propose :

- 5 sièges pour la liste « Agir pour réussir à Montdidier »,
- 1 siège pour la liste « Montdidier en Mouvement »,
- les 6 autres membres étant désignés par le Maire.

Sont candidats :

Patricia Fournier,  
Jacqueline Ricquer,  
Dany Ysebaert,  
David Minard,  
Bernadette Péchon,  
Isabelle Durieux.

Après avoir voté à main levée à la demande de l'assemblée, le Conseil, à l'unanimité, désigne les membres du Conseil d'Administration du **C.C.A.S.** comme suit :

Patricia Fournier,  
Jacqueline Ricquer,  
Dany Ysebaert,  
David Minard,  
Bernadette Péchon,  
Isabelle Durieux.

#### **8) Désignation d'un délégué à Santerre Initiatives**

Le Maire propose de désigner un délégué à Santerre Initiatives :

est candidate :

Soizick Molinier

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

est proclamée élue, à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), déléguée à Santerre Initiatives :

Madame Soizick Molinier

#### **9) Désignation des délégués au Syndicat de la Vallée de l'Avre**

Madame le Maire, propose de désigner pour siéger au Comité Syndical de la Vallée de l'Avre deux délégués titulaires.

Sont candidats :

Christophe Hertout  
Soizick Molinier

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

sont proclamés élus, à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), délégués titulaires au Comité Syndical de la Vallée de l'Avre :

Christophe Hertout  
Soizick Molinier

#### **10) Désignation des délégués à la Commission Locale d'Insertion**

Le Maire propose de désigner pour siéger à la Commission Locale d'Insertion 1 délégué titulaire et un suppléant.

Sont Candidates :

Titulaire : Chantal Hébert  
Suppléante : Michèle Dobel

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

sont proclamées élues, à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), déléguées à la Commission Locale d'Insertion :

Titulaire : Chantal Hébert  
Suppléante : Michèle Dobel

### **11) Désignation d'un délégué Inser'Somme**

Le Maire propose de désigner un délégué Inser'Somme :

est candidate :

Chantal Hébert

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

est proclamée élue à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), déléguée Inser'Somme,

Mme Chantal Hébert

### **12) Déléguées au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Montdidier**

L'article R 6143.12 du code de la santé publique prévoit que le Conseil Municipal désigne en son sein des délégués au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Montdidier, 3 membres titulaires, le Maire étant président de droit.

Les candidates sont :

Michèle Dobel  
Patricia Fournier  
Josiane Bailly

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

sont proclamées déléguées à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Montdidier :

Michèle Dobel  
Patricia Fournier  
Josiane Bailly

### **13) Délégué au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Roye**

En application de l'article R 6143.12 du code de la santé publique il y a lieu de désigner un délégué au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Roye.

Est candidat :

Olivier Deparis

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

est proclamé délégué à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Roye :

Monsieur Olivier Deparis.

#### **14) Désignation des délégués au Collège Parmentier**

Madame le Maire, propose de désigner pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège Parmentier, 4 membres titulaires et 4 membres suppléants, sont candidats :

##### **Délégués titulaires :**

Christophe Hertout  
Christophe Triplet  
David Minard  
Murielle Fée

##### **Délégués suppléants :**

Micheline Roger  
Jacqueline Ricquer  
Janick Patte  
Chantal Hébert

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

sont proclamés élus, à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), au Conseil d'Administration du Collège Parmentier :

##### **Délégués titulaires :**

Christophe Hertout  
Christophe Triplet  
David Minard  
Murielle Fée

##### **Délégués suppléants :**

Micheline Roger  
Jacqueline Ricquer  
Janick Patte  
Chantal Hébert

#### **15) Désignation des délégués au Lycée Professionnel Jean Racine**

Madame le Maire, propose de désigner pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel 1 délégué titulaire et 1 suppléant :

Sont candidats :

Titulaire : Soizick Molinier  
Suppléant : Olivier Deparis

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

sont proclamés délégués, à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel :

Titulaire : Soizick Molinier  
Suppléant : Olivier Deparis

#### **16) Désignation des délégués au Lycée Général Jean Racine**

Mme Le Maire, propose de désigner pour siéger au sein du conseil d'Administration du Lycée Général, 2 délégués titulaires et 2 suppléants,

Sont candidats :

Titulaires :  
David Minard  
Alexandre Pédrinas

Suppléants :  
Francis Canicio  
Murielle Fée

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

sont proclamés délégués, à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), au Conseil d'Administration du Lycée Général :

Titulaires :  
David Minard  
Alexandre Pédrinas

Suppléants :  
Francis Canicio  
Murielle Fée

### **17) Désignation d'un délégué à l'école Sainte Thérèse**

Mme Le Maire, propose de désigner un délégué pour siéger au sein du conseil d'Administration de l'école Sainte Thérèse :

est Candidate :

Patricia Fournier

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

est proclamée élue, déléguée, à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), à l'Ecole Sainte Thérèse :

Madame Patricia Fournier

### **18) Désignation des élus au Comité Technique Paritaire**

Madame le Maire, propose pour siéger au Conseil d'Administration du Comité Technique Paritaire, les candidatures suivantes :

Janick Patte  
Murielle Fée  
Jean Marié  
Patricia Fournier  
Christophe Hertout

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,

sont proclamés délégués, à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), pour siéger au Conseil d'Administration du Comité Technique Paritaire,

Janick Patte  
Murielle Fée  
Jean Marié  
Patricia Fournier  
Christophe Hertout

### **19) Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Sur proposition du Maire, un délégué au Comité National d'Action Sociale doit être désigné :

est candidate :

Catherine Le Tyrant

Sur la demande de l'assemblée le vote a lieu à main levée,



est proclamée élue déléguée, à la majorité (5 abstentions : Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez), au Comité National d'Action Sociale :

Catherine Le Tyrant.

## **20) Délégations au Maire**

Considérant que pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, il est recommandé de donner au Maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L. 2122-22 modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil décide, à l'unanimité,

De donner délégation à Madame Le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre les décisions prévues à l'art L 2122.22 modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

**L 2122.22** modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003,

- 1) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- 2) de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, le dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- 3) de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 5) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6) de passer les contrats d'assurance,
- 7) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 8) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 9) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €,
- 11) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 12) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 13) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

